

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant l'autorisation
demandée par M^r. Speelidooren
de pouvoir travailler dans les Galeries
en dehors des heures d'ouverture

N^o. 751.

751 m^r Speelidooren - Etudes dans les Galeries.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Bruxelles, le 30 Mars 1861.



Monsieur,

Désirant continuer à faire des études au Musée Royal de Peinture, dont la Direction vous est confiée, je viens solliciter de votre bienveillance l'autorisation de pouvoir y aller pendant la saison d'été, de 7 à 9^h heures du matin. Etant employé au Ministère, je ne puis disposer que de ces heures.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous entretenir verbalement de ce sujet, il y a environ une année

88

A Monsieur Havez Peintre d'Histoire
à Bruxelles.

Bruxelles, le 19 Avril 1861.

N^o 751

Messieurs,

Loeu de la dernière réunion
 de la Commission administrative
 du Musée royal de Peinture
 J'ai communiqué à mes Collègues
 la lettre que vous m'avez adressée
 le 30 Mars dernier, à l'effet
 d'obtenir l'autorisation de
 travailler au Musée, pendant
 la Saison d'été, de 7 à 9 1/2
 heures du matin.

Simblable autorisation
 ayant été refusée précédem-
 ment pour des Cas analogues
 à celui que vous indiquez
 la Commission ne pourrait
 s'écarter de la mesure qu'elle
 a cru devoir prendre, Sans

A. Munnin Speelstaeten,

Cave Ducale. 11.

S'exprime à de légitimes
Éclamations de la part des
personnes qui se sont adressées
à elle en cette circonstance.

Je regrette donc vivement,
Messieurs, qu'il ne soit point
possible d'accueillir la demande
que vous m'avez fait parvenir
et vous prie d'agréer l'assurance
de ma considération distinguée

Le Président